

21
Juillet 1993

LOUS MITIEYS D'AZUR

BULLETIN D'INFORMATION



AVEC LE SOUTIEN DU

CA CRÉDIT AGRICOLE

AGENCE DE SOUSTONS

EN FEUILLETANT LE REGISTRE DES DELIBERATIONS:

Gestion du camping municipal:

Pour la saison 1993:

Gérant: Mme Vaté

Hôtesse: Melle Charlier et une interprète hollandaise.

Gardien de nuit: M. Bernos

Sanitaires: Mmes Darracq, Faisancieu et Labat.

Maître-nageur: Melle Beyris

Les tarifs sont identiques à ceux pratiqués en 1992.

La publicité: la gérante a constitué un fichier qui regroupe les clients des 3 dernières années. 5000 dépliant ont été imprimés.

Centre aéré de Soustons

Le Conseil Municipal vote une somme de 6000F (25F par enfant et par jour).

Secrétariat:

Ouvert tous les matins à partir de 9 heures (après-midi inchangés)

Communauté de communes:

Après la tenue d'une réunion publique, Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal doit préciser le contenu de l'intercommunalité concernant Messanges, Moliets et Azur.

M. le Maire explique que la commune sera toujours gagnante. (par exemple, l'assainissement du restaurant Frèches pourrait être réglé par le biais du projet: récupération de 63 000F consentis pour l'achat du terrain de la zone industrielle du Couloum). Du point de vue tourisme, ce serait également intéressant.

Mme Amblard propose de définir l'objectif des 3 communes pour l'aménagement de l'espace et de discuter des conditions obligatoires puis facultatives ensuite.

M. Laussu propose:

- 1°) de supprimer la zone industrielle
- 2°) d'obtenir un meilleur fonctionnement du SIVU pédagogique
- 3°) de gérer en commun ce qui peut l'être sans léser les intérêts de chacun tout en gardant son identité.
- 4°) de définir qui paiera? Combien? Evolution dans les années à venir?
- 5°) un référendum
- 6°) un alignement sur le référendum.

Huit conseillers sont d'accord avec les propositions de M. Laussu,

M. le Maire est contre, Mme Amblard ne participe pas au vote.

Compte administratif 1992

Commune:

- Fonctionnement: dépenses	2 432 921, 51
recettes	2 725 366, 84
excédent	292 445, 33
- Investissement: dépenses	1 738 888, 61
recettes	1 994 073, 66
excédent	255 185, 05

Budget primitif 1993:

Commune:

- Fonctionnement: dépenses et recettes	2 552 681
- Investissement: dépenses et recettes	1 185 061

Camping municipal:

- Fonctionnement: dépenses et recettes	988 698
- Investissement: dépenses et recettes	350 360

10 voix pour, 1 abstention: Mme Amblard (au compte 61, frais de personnel, aucune proposition n'est faite pour 1993 concernant les salaires: indice, durée de travail, charges sociales..)

Impôts locaux: Pas de modification des taux

Tarifs eau potable: Inchangés

Taxe de séjour: Inchangée en 1993, pourrait être modifiée en 1994.

Taxe déchetterie: 50F par an et par foyer, 300F pour les campings.

Gratuité de la remorque à la première utilisation pour le transport des déchets organiques.

Logements de l'école:

Locataires: M et Mme Richard (10 voix pour, 1 voix Mme Loubère)
M.Laplagne à compter du 1er juin 1993

Loyers

1 425F et 1 700F pour les logements de l'école.

Augmentation de 3,23% pour les logements de la résidence des Jardins (1 755F et 2 582F)

Augmentation de 5,20% pour le logement du presbytère (631F)

Arrosage du stade:

Le Conseil municipal donne son accord pour le devis de la Société Irradour pour un montant de 49 495,85F TTC et un supplément de 4 269F TTC (Total 53 800F)

Revêtement route centre Bourg : Inscription des travaux au programme SIVU 93, devis :142 000F

Régisseur taxe de séjour: Mme Darracq est reconduite.

Gestion du mini-golf: 4 propositions:

- gestion par l'Association pour le Tourisme
- gestion par un privé
- gestion par la commune
- gestion par l'USA

Dans le cadre de l'utilisation gratuite du mini-golf, il sera demandé une caution de 10F pour chaque prêt de club.

Signalisation:

Une signalisation réglementaire sera installée: coût environ 5 000F HT

Assainissement:

- Raccordement du restaurant Frèche: montant estimatif: 445 000F HT

Participation commune : 105 000F

Participation Frèche: 40 000F avec contraintes: redressement d'une limite de sa propriété (frais de notaire et de géomètre à sa charge) et suppression facture assainissement 1993.
10 voix pour et 1 abstention (Mme Amblard).

- Raccordement du réseau d'eaux usées à Soustons ou Moliets:

Moliets: d'importants travaux d'investissement à effectuer suite au refus du Conseil supérieur de l'hygiène de France.

Soustons: capacité d'accueil suffisante pour accepter le raccordement d'Azur. M.Montus

donne son accord oral et va rencontrer Vieux-Boucau.

Le coût du raccordement à Moliets sera au moins égal à celui de Soustons et aucune date précise ne peut être avancée.

La révision du POS de la commune et le financement de l'opération de raccordement ont également été évoqués.

ETAT-CIVIL:

Décès:

Mme Roulet Marie LE 30 12 1992

Mme Barthouil Madeleine le 14 01 93

Nos condoléances aux familles éprouvées.

Naissances:

Pauline Marion Fontagné le 23 03 93

Tomy Lavielle le 19 05 93

Tous nos meilleurs vœux de bonheur et félicitation aux parents.

Bulletin municipal n°21- juillet 1993

AZUR EN 1990

D'après l'enquête de la Société Métaphore dans le cadre de la révision du Plan d'occupation des sols.

Population:

380 habitants

- Population active: en 1990, 153 soit 41%

- Les actifs sans emploi en 1990 sont 11 (7%)

32 actifs ont un emploi hors d'Azur et 55 ont un emploi à Azur. D'autre part, 29 personnes travaillent à Azur venant d'une commune extérieure.

L'agriculture:

16 exploitations pour 155 ha cultivés en 88. Les céréales occupent 60 à 70% des cultures (30% en maïs semence), les asperges 8 ha. Baisse de tous les types d'élevage.

L'exploitation sylvicole:

76% soit 1280 ha au 1.01.93. La forêt communale représente 230 ha (18%). Elle bénéficie du statut de forêt non soumise et est donc gérée directement par la commune.

Ces dernières années, seuls 62ha ont été défrichés, 53 ha au profit agricole. (En 1969, la superficie totale boisée est de 1342 ha)

L'activité touristique:

Si la commune compte 380 habitants, elle a la possibilité d'héberger 2 373 personnes (6 fois sa propre population).

2 hôtels: 20 chambres

24 meublés touristiques

91 résidences secondaires

1 gîte rural

1 centre de vacance

2 campings

2 aires naturelles

L'habitat:

En 1982, le parc immobilier était de 176. En 1990, il est de 235 soit 59 logements supplémentaires construits (+34%) Les dernières 11 années, 68 permis de construire ont été délivrés.

En 1990, on dénombre 136 résidences principales, 91 résidences secondaires, 8 logements vacants. Le rapport résidence secondaire/ résidence principale qui était de 28% en 1975 est passé à 39% en 1990. Les logements antérieurs à 1949, qui ont plus de 40 ans représentent presque la moitié du parc (42%), 25% ont été bâtis entre 1949 et 1974 et 34% de 1975 à 1990.

En 1975, 45 propriétaires occupent leur résidence, en 1990, ils sont 88 (65%) qui habitent Azur.

Les logements offerts à la location représentent 30% (39) contre 42% (43) en 1975. 9 habitations contre 14 en 1975 sont des logements à titre gratuit.

La demande locative reste soutenue et insatisfaite et par conséquent les loyers sont relativement élevés pour une commune rurale du type d'Azur.

Réseau voirie:

Le territoire communal est bien desservi par ce réseau et spatialement équilibré.

A noter le projet de desserte des communes de Moliets, Messanges, Vieux-Boucau par l'aménagement d'une partie des RD50 et 378 de façon à rejoindre directement le futur échangeur A10 de Castets ; le centre bourg d'Azur serait contourné par le nord.

Adduction d'eau potable:

La commune est alimentée à partir de la commune voisine de Soustons, et la distribution gérée par une régie municipale (moins de 10 maisons ne sont pas desservies). Un problème se pose toutefois au niveau de la capacité d'alimentation en période de pointe qui affecte les foyers les plus éloignés.

Eaux usées:

Le réseau public d'assainissement mis en place depuis 1982, permet de raccorder aujourd'hui à peu près 200 foyers sur 227 soit un taux de raccordement de 85%.

En ce qui concerne le traitement des eaux usées, la commune a mis en place depuis 1982, un dispositif de lagunage composé de 2 bassins d'une capacité de 4 220m³. Cet équipement pâtit actuellement de 2 types de problèmes. Le premier lié au sous-sol et le second à son dimensionnement.

Une solution est aujourd'hui avancée, celle d'un raccordement du réseau sur les installations de traitement de la commune de Soustons.

Ordures ménagères:

Le traitement des ordures ménagères est assuré dans le cadre inter-communal du SITCOM Côte Sud des Landes, qui couvre un ensemble de 42 communes. La collecte est assurée toutes les semaines auprès des foyers azuriens, en dehors de la saison touristique.

En été, le ramassage est effectué 2 fois par semaine et tous les jours pour les campings et restaurants.

L'usine d'incinération se trouve à Messanges. Une déchetterie y est associée, accessible tous les Jours de la semaine, excepté le samedi matin.

Equipements scolaires, sportifs et de loisirs

L'enseignement primaire est assuré dans le cadre d'un regroupement scolaire entre les 3 communes de Messanges, Moliets et Azur. Sont également assurés, le ramassage, la cantine et la garderie.

Le secondaire peut être poursuivi au Collège de Soustons et au lycée de Dax ou St Vincent de Tyrosse.

Le fronton et le stade situés dans le centre bourg sont complétés par deux autres équipements situés au bord du lac: court de tennis et mini-golf.

Azur dispose d'une salle des fêtes d'une capacité d'accueil de 120 personnes. Un projet de salle polyvalente est à l'étude.

Perspectives de développement:

En 1990, 380 habitants, 136 ménages.

L'hypothèse de croissance démographique basse (1990-2005) ferait ressortir une augmentation des ménages (136 à 145) et de la population (380 à 407).

Les objectifs de l'urbanisation sont de:

- maintenir la limitation du phénomène de dispersion de l'urbanisation en milieu forestier ou secteur diffus;
- favoriser le développement du centre bourg.
- maintenir une capacité d'accueil adaptée au rythme de croissance démographique.

LA VIE DES ASSOCIATIONS:

Réception des Associations:

Médailles remises à Lahary Jacques, Lahary Eric, Bedat Yvonne, Labouyrie Roger et Darracq Chantal.

Réception de la fête des mères

Bouquet remis à Mesdames Hainaut (7 enfants), Barthouil Antoinette, Lalagüe Maria, Bernos Josette, Mauzit Jacqueline, Laclau Marie (4 enfants) et Mesdames Bats Evelyne, Lacaze Brigitte, Da Silva Sandrine, Lefèbre, Fontagné Christian.

Toutes ces manifestations se sont déroulées dans une bonne ambiance.

Les finales des tournois pelote et pétanque se dérouleront le 11 juillet en fin d'après-midi. Elles seront suivies d'un apéritif et d'une croupionnade. Tout le monde y est convié.

Avec la commission "relations avec les associations et animation":

Depuis plus d'un an que les membres de cette commission sont en place, outre qu'ils élaborent chaque semestre le bulletin municipal, leur participation à diverses manifestations s'est étendue.

- Organisation des réceptions d'association avec remise des médailles aux Azuriens méritants.
- Organisation des réceptions en l'honneur des mères de famille avec remise de bouquets. La prochaine cérémonie en 1994, verra la remise de médailles de la famille française.
- Organisation de réception en l'honneur des championnats du monde juniors et du championnat Aquitaine dans le cadre du tir à l'arc.
- Organisation (courant janvier prochain) d'une exposition photos retraçant la vie Azurienne, ce siècle.
- Organisation des tournois de pelote et de pétanque en liaison avec les associations.

L'Association Cadence

Comme chaque année, le spectacle de danse donné dans le cadre de la kermesse scolaire fut un succès. Devant des spectateurs trop peu nombreux, nos petits rats ont évolué sur des musiques très diverses, aussi bien classique que moderne. La fin du spectacle, appréciée de tous, nous emmena en Espagne pour une danse des Tambourins.

Remerciement à tous les enfants qui ont participé aux différents spectacles organisés par l'Association à Léon et à St Lon les Mines.

Nous précisons que les cours de danse reprendront comme chaque année au mois d'octobre suivant les inscriptions qui auront lieu en septembre.

L'Association paroissiale

Le 14 février, à la salle des fêtes d'Azur a eu lieu la traditionnelle kermesse qui, comme à l'accoutumée, s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse.

Aucune intoxication alimentaire n'ayant été signalée, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Bonnes vacances.

Le Comité des fêtes

Programme de la saison 1993

Sardinades au parking du lac:

16 juillet avec les Echassiers Landais "Lous Crabots"

23 juillet Toro de fuego

13 août avec les Echassiers Landais "Lous Cadetouns"

Fêtes d'Azur:

Vendredi 27 août: 17h30 trottinettes

18h concours de pétanque

18h30 le clown Alexis

22h bal disco

Samedi 28 août: 11h30 trottinettes

16h grand prix cycliste des fêtes

20h Repas champêtre animé par la banda "Lous Tiarrots" de Castets.

22h bal disco

Dimanche 29 août: 10h30 trottinettes

17h30 la chanteuse Nicole Valérie

22h bal disco de clôture des fêtes

23h toro de fuego

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Composition du bureau: au 20 mai 1993:

Président: J.M. Duler

Vice-présidents S.Darmaillac et S.Deroo

Trésorière: S.Barrère

Trésorier adj. F.Brutails

Secrétaire: Ch Charlier

Secrétaire adjointe responsable des jeunes: Cathy Laussu

Le 30 janvier dernier, nous avons organisé un loto à la salle des fêtes, après quelques années sans, les Associations Azuriennes ne voulant plus en faire pour des raisons qui leur appartiennent. Le bilan de la soirée est positif, plus d'une centaine de joueurs se sont partagés les nombreux lots mis en jeu. Cet excellent résultat nous encourage à vous dire, à l'année prochaine, avec des lots plus importants.

Le défilé de carnaval a permis au faible public de passer un bon moment de détente, au son de la musique des Mazurettes, treize majorettes locales en tenue bleue et chapeau blanc qui ont dansé en faisant le tour du village suivies par le char escargot portant des lutins et les nombreuses personnes déguisées.

La soirée se terminant par un bal à la salle des fêtes.

Le 1er mai, le traditionnel repas de la Mañade préparé par les cuisiniers du Comité a retrouvé le succès des années passées, permettant aux nouveaux venus à Azur, de faire connaissance avec les anciens.

Seule ombre de ce week-end, le manque d'organisation des jeunes, pour préparer le mai de la Municipalité. Suite à ce problème, une quarantaine d'entre eux ont été convoqués à une réunion le 20 mai pour nommer des responsables, 20 seulement se sont retrouvés, dont quelques nouveaux, désignant Cathy Laussu, responsable des jeunes aidée par Cédric Cayuela.

Les jeunes ayant pu être oubliés sont priés de s'inscrire auprès de ces responsables, s'ils désirent participer aux activités des jeunes.

Les divers problèmes du local des jeunes ont été abordés, la consommation excessive d'électricité due au chauffage en marche avec la porte ouverte, le manque de nettoyage et d'ordre. En l'absence de responsable, un règlement sera établi avec des jours et heures d'ouverture déterminés.

Le Comité des fêtes vous souhaite de bonnes fêtes durant l'été 1993 et vous dit à bientôt.

Le coin des retraités

A la fin de ce premier semestre 93, les membres du Conseil d'Administration ne peuvent que se réjouir du plein essor du Club: augmentation appréciable des adhérents et participation massive aux journées de rencontre qui sont proposées: goûters, repas, voyages...

L'Assemblée générale s'est déroulée le 6 janvier, suivie du traditionnel goûter des Rois.

Composition du bureau 93

Président:	M. Hubert Faisancieu
Vice-président:	M. Jean Bedat
Secrétaire:	Mme Antoinette Dervyn
Secrétaire adjoint:	M. Michel Lacaze
Trésorier:	M. Fernand Piécourt
Trésorier adjoint	M. Gilbert Graciannette

Les retraités ont fait honneur au repas du Club du 27 janvier au goûter des Merveilles du 24 février, au repas des asperges du 26 mai. Toujours très nombreux pour apprécier une bonne table en bonne compagnie: l'heure est alors à la détente, à la convivialité et comme il se doit, tout finit par des chansons!

Rappelons que ces journées ne pourraient avoir lieu sans la bonne volonté et l'esprit d'équipe des personnes bénévoles qui acceptent de consacrer une partie de leur temps à la bonne marche du club.

Trois voyages ont été organisés pendant ce semestre: Biarritz, le 27 mars avec visite de l'écomusée du tissage Jean Vier et visite du musée de la mer.

Labastide d'Armagnac, le 28 avril avec visite d'une élevage de cerfs et de sangliers. St Emilion, le 24 juin avec visite d'une exploitation viticole et visite du village médiéval.

Les membres du Club répondent toujours présents et le car est toujours au complet.

Ces journées agrémentées d'un bon repas et de dégustations diverses sont très appréciées de tous pour les bons moments qu'elles procurent et les bons souvenirs qu'elles laissent.

Rendez-vous en septembre pour de nouvelles activités: spectacle, voyage en Espagne sont à l'étude...

Bon été à tous!

Aux Archers

Résultats tir en campagne:

* Championnat des Landes à Sabres:

Vétérans dames	1er Payan Denise
+ de 18 ans	1° Lahary Marie Claire
	2ème Lamouroux Paule
- de 18 ans	1° Lahary Nathalie
- Vétérans hommes	1° Payan Jean
- Minimes hommes	1° Lahary Eric
- Benjamin	1° Lamoliate Jean
	2° Larrère Gilles
	3° Lahary Thierry

* Championnat de ligue à Soumoulou	
+ de 18 ans dames	2° Lahary Sylvie
- de 18 ans	1° Lahary Nathalie
- Vétérans hommes	3° Lahary Jacques
+ de 18 ans "	1° Larroudé Michel
Minimes "	3° Lahary Eric
Benjamin "	1° Lamoliate Jean
	2° Lahary Thierry
	3° Larrère Gilles

Résultats Beursault

* Championnat des Landes à Biscarosse	
Vétérans dames	1° Payan Denise
+ de 18 ans	1° Lamouroux Paule
Vétérans hommes	1° Payan Jean
Benjamin	1° Lahary Thierry
	2° Lamoliate Jean

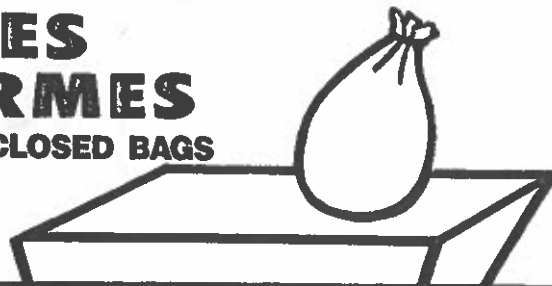
Les 19 et 20 juin avait lieu le 1er Walibi Field à Boé. Notre club était représenté par Lamouroux Paule et Lahary Nathalie, cette dernière ayant terminé 3ème précédée de 2 archères de l'équipe de France.

Pépé, Eric, Thierry, Marie-Claire Lahary et Jean Lamoliate iront disputer le 27 juin la 1ère manche du trophée des Pyrénées à Muret (Midi-Pyrénées), cette dernière n'ayant pu avoir lieu à Huesca (Espagne) à cause du mauvais temps. La 2ème manche se déroulera à Azur, au terrain de "Couchitre".

Les 10 et 11 juillet, Nathalie Lahary participera au championnat de France à Semur en Auxois en Côte d'Or. Les 20, 21, 22 août, ce sera au tour de Eric, Thierry Lahary, Jean Lamoliate et Gilles Larrère à Chambly en banlieue parisienne.

Enfin du 27 au 29 août, se dérouleront à Moliets les championnats du monde juniors. Nos archers et archères y participeront non en tireurs mais en organisateurs. Toute l'équipe sera dirigée par Alain Daleau et Jacques Lahary.

**UNIQUEMENT
ORDURES
MENAGERES
EN SACS FERMES**
ONLY HOUSEHOLD WASTE IN CLOSED BAGS



AUTRES DECHETS:
OTHER REFUSE



ALLEZ A LA DECHETTERIE
TO THE WASTE TIPE SITE



COMMUNE

AZUR

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 28 juin 1993

ARRÊTÉ

Collecte des déchets:

Le Maire,

Vu la loi 75-633 du 15 juillet 1977 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,
Vu le décret 77-151 du 7 février 1977,
Vu le Titre IV du règlement sanitaire départemental type,
Vu l'article L373-5 du Code des Communes,

ARRETE:

Article 1er: présentation des déchets en vue de leur enlèvement
I-1 utilisation de récipients

Lors de l'utilisation de récipients, seuls les bacs roulants équipés de prises normalisées pour la manutention par le personnel de collecte, seront admis.

I-2 Présentation des déchets

Lorsque des bacs individuels ou de regroupement ont été mis en place, les ordures ménagères, en sacs fermés, devront être déposées exclusivement dans ces bacs.

En l'absence de bacs, les déchets sont présentés en sacs fermés. Ils sont déposés au plus tôt à 22 heures, la veille du jour de collecte.

Article 2: conteneurs de regroupement

Les conteneurs mis en place sur les voies publiques ne doivent en aucun cas, être déplacés.

Article 3: types de déchets

Les déchets autres que les ordures ménagères:

- encombrants
- déchets de jardin

doivent être transportés à la déchetterie de Messanges ou toute autre déchetterie du SITCOM.

- Les déchets spéciaux (toxiques ou dangereux) doivent être:
- soit remis au gardien de la déchetterie (médicaments, piles)...etc)
 - soit confiés à des entreprises spécialisées dans l'élimination de tels déchets.

Article 4: déchets recyclables

Au fur et à mesure des possibilités, des conteneurs spécifiques pour la revalorisation des produits sont mis en place (verre, papiers, etc...). Si compte tenu de la réglementation actuelle, il n'est pas fait obligation de procéder à ces triés, il est fortement recommandé de les pratiquer.

Articles 5: dépôts sauvages

Il est rappelé que tout dépôt de déchets en dehors des récipients et lieux définis par le présent arrêté, est interdit.

Article 6: procès-verbal

verbal.

Toute infraction au présent arrêté fera l'objet d'un procès-

Pour extrait conforme,
Le Maire,



